



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

A l'attention de Mesdames, Messieurs les Présidents de Ligues
Copie : Mesdames, Messieurs, les correspondants des Ligues

Saint-Denis,
le 04 décembre 2017

Objet : Nouveaux statuts types "Ligue" à adopter (sauf pour les ligues destinées à fusionner dans les mois à venir)

Pièce jointe : Nouveaux statuts types (version "Outre Mer" / version "métropole")
Liste des points à personnaliser

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Je vous informe que les statuts fédéraux adoptés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre dernier ont été déclinés en "**statuts types Ligue**".

Je vous prie de bien vouloir les trouver en pièce jointe les statuts à adopter lors de votre Assemblée Générale à venir. Pour rappel, l'ordre du jour de votre Assemblée Générale doit être validé par votre Comité Directeur et d'y prévoir le point "*proposition de nouveaux statuts*".

En dehors des champs à personnaliser (nom, adresse, nombre de membres du CA et du BE...cf récapitulatif en pièce jointe), ces statuts types sont à adopter en l'état. Tout projet de modification statutaire devra être validé par le Bureau Exécutif de la F.F.TRI. conformément au point 1.2.4. du règlement intérieur fédéral.

Ces demandes de modifications éventuelles seront soumis au Bureau Exécutif sous deux conditions :

- Elles ne remettent pas en cause les dispositions essentielles desdits statuts-type.
- Elles sont dûment motivées par le comité directeur de ligue

Par ailleurs, les statuts fédéraux et le règlement intérieur fédéral ayant également évolué en matière d'**élection des représentants des clubs**, je vous remercie de bien vouloir communiquer au sein de votre territoire sur les nouvelles modalités à respecter :

- **Conditions pour pouvoir être élu en tant que “représentant des clubs”** (cf point 2.1.1.1. des statuts fédéraux) :
 - déposer candidature dans les conditions ci-dessous ;
 - au jour de l’élection, ne pas avoir été condamné à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales (...);
 - au jour de l’élection, être licencié de la F.F.TRI.. (licence club ou licence individuelle);

- **Dépôt des candidatures aux élections des représentants des clubs** (cf point 2.1.1. du Règlement Intérieur Fédéral) :
 - au plus tard 15 jours francs avant l’Assemblée Générale
 - soit par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi,
 - soit par l’intermédiaire du dispositif de saisine par voie électronique mis en place, le cas échéant, par la ligue.

- **Election des représentants des clubs** (cf point 2.1.1.1. des statuts fédéraux)
 - au scrutin uninominal à un tour ou au scrutin plurinominal à un tour, en fonction du nombre de représentants à élire.

- **Nombre de représentants des clubs à élire** (cf point 2.1.1.2. des statuts fédéraux) :
 - de 1 à 6, en fonction du nombre de licenciés au 31/08/2017 (hors licences individuelles)
 - Jusqu’à 2000 licenciés : un représentant par tranche de 500 licenciés (tranche complète ou non) ;
 - Puis, au-delà de 2000 licenciés, un représentant supplémentaire par tranche de 1000 licenciés supplémentaires (tranche complète ou non) ;
 - Dans la limite du nombre maximal de six représentants d’associations sportives affiliées issus d’une même ligue régionale.

- **Répartition des voix entre les représentants des clubs** (cf point 2.1.1.4. des statuts fédéraux) :
 - au prorata du nombre de voix obtenu par chacun des représentants à l’occasion de leur élection par l’Assemblée générale de leur ligue.
 - Le résultat obtenu est arrondi à l’entier inférieur.
 - L’éventuel reliquat sera attribué au représentant le plus âgé issu de la ligue régionale concernée.

Je reste à votre disposition pour toutes précisions que vous jugeriez utiles et vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l’assurance de ma parfaite considération.



Pierre BIGOT
Secrétaire Général